

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Philippe Drolet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **SONT ABSENTS(ES) :**

Madame Johanne Anderson conseillère, Monsieur Louis Cimon conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

#### **2019-11-570 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2019-11-571 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-47 CONCERNANT LE 1064, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 1064, boulevard Saint-Jean-Baptiste afin de permettre que l'élévation maximale du niveau du rez-de-chaussée par rapport au niveau de la couronne de la rue en face du bâtiment soit de 2,35 mètres alors que l'article 5.11.6 du règlement de zonage 2009-858 permet une hauteur maximale de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT que cette demande est aussi associée à une demande en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-898;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 6 novembre 2019;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure #2019-47 au 1064, boulevard Saint-Jean-Baptiste afin de permettre que l'élévation maximale du niveau du rez-de-chaussée par rapport au niveau de la couronne de la rue en face du bâtiment soit de 2,35 mètres alors que l'article 5.11.6 du règlement de zonage 2009-858 permet une hauteur maximale de 1,5 mètre avec la condition suivante :

- Que les mesures d'atténuation soient respectées.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-11-572 MANDAT. SODAVEX.**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil accorde un mandat à la société Sodavex afin d'analyser et entreprendre tout recours judiciaire approprié dans le cadre du dossier relatif aux ordres d'arrêt des travaux émis pour les lots P 231 et P 232.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-11-573 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2019-37-TP - DÉMOLITION DE L'ANCIENNE CASERNE DE POMPIERS.**

CONSIDÉRANT que le 6 novembre 2019, la direction du greffe a procédé à une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour la démolition de l'ancienne caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 22 novembre 2019 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues soit :

- Démolition Panzini inc. :	65 000.00 \$ (taxes non incluses)
- Démospec déconstruction inc. :	74 700.00 \$ (taxes non incluses)
- Axxys Construction :	86 801.48 \$ (taxes non incluses)
- Les entreprises Géniam :	98 350.00 \$ (taxes non incluses)
- BAC :	139 500.00 \$ (taxes non incluses)
- B. Frégeau & fils inc.:	160 590.00 \$ (taxes non incluses)

CONSIDÉRANT que la société Démolition Panzini inc. a fourni la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la démolition de l'ancienne caserne de pompiers à la société Démolition Panzini inc., pour un montant de 65 000.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée à même le surplus.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-11-574 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2019-28-TP - CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DES SORBIERS.**

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2019, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres public pour la conception et la réalisation d'une aire de jeux d'eau au parc des Sorbiers;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2019 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues soit :

- Les industries Simexco inc.
- Tessier Récréo-Parc inc.
- Installation jeux tec inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 21 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la conception et la réalisation d'une aire de jeux d'eau au parc des Sorbiers à la société ayant obtenu le meilleur pointage, soit la société Les industries Simexco inc., pour un montant de 142 000.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-11-575 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2019-29-TP - ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE.**

CONSIDÉRANT que le 23 octobre 2019, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2019 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- René Riendeau (1986) inc. : Option A : 174 000.00 \$ taxes non incluses  
Option B : 210 421.80 \$ taxes non incluses  
Option C : 197 988.36 \$ taxes non incluses  
Option D : 193 593.48 \$ taxes non incluses
- Brandt Tractor ltd : Option A : 172 500.00 \$ taxes non incluses  
Option B : 232 232.07 \$ taxes non incluses  
Option C : 205 844.05 \$ taxes non incluses  
Option D : 199 526.33 \$ taxes non incluses

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse à la société Brandt Tractor ltd, pour l'option A au montant de 172 500.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2017-943.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-11-576 FIXATION. DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE. RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME.**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil fixe la date de l'assemblée publique pour l'adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme au 17 décembre 2019.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-11-577 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE.**

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement de contrôle intérimaire sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.*

*La période de questions a eu lieu à 20 h 05.*

**2019-11-578 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

**ADOPTÉE à l'unanimité**